

Charte graphique

UTILISATION DU LOGO CNRS

DÉCEMBRE 2023



À destination des partenaires



“

La charte graphique est le guide d'emploi de l'ensemble des éléments graphiques de la marque CNRS.

Il est impératif de bien respecter les règles d'usage de la charte pour veiller à la parfaite cohérence de la marque et renforcer sa visibilité.

CHARTE GRAPHIQUE DU CNRS

Logotype

Optimisation

Dans le but de capitaliser sur la notoriété du logo CNRS, la couleur bleu foncé de l'ancien logo a été conservée et uniformisée afin d'obtenir un rendu simplifié et plus lisible.



BLEU CNRS

C 100	R 0
M 80	V 40
J 30	B 75
N 50	#00284b

Pantone
2965 C

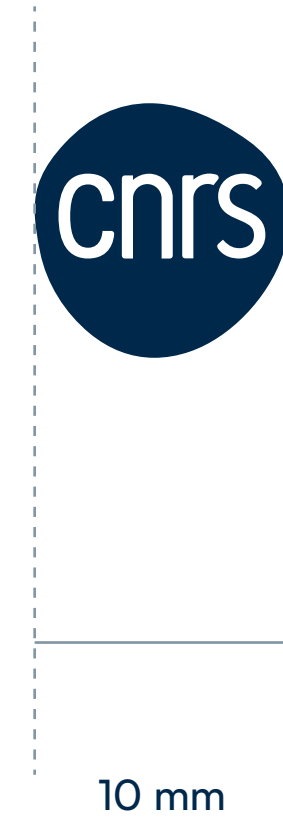
Taille minimale

Afin d'assurer une lisibilité optimale du logo, celui-ci doit respecter une taille minimale en dessous de laquelle il est interdit de descendre.

La taille minimale est variable en fonction du domaine d'application :

- 10 mm pour les documents imprimés;
- 60 pixels (en 72 dpi minimum) pour un usage digital.

IMPRESSION



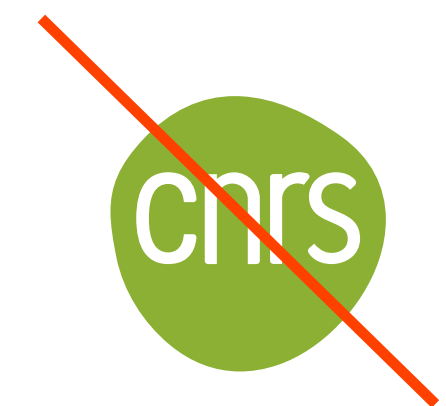
DIGITAL



Interdits

Le logo CNRS ne doit en aucun cas être réinterprété ou modifié.

Les interdits présentés sur cette page sont non exhaustifs.



Utilisation sur fond

Le logo doit être utilisé en version bleue et typographie blanche sur fond clair, ou en version blanche et typographie bleue sur fond foncé.

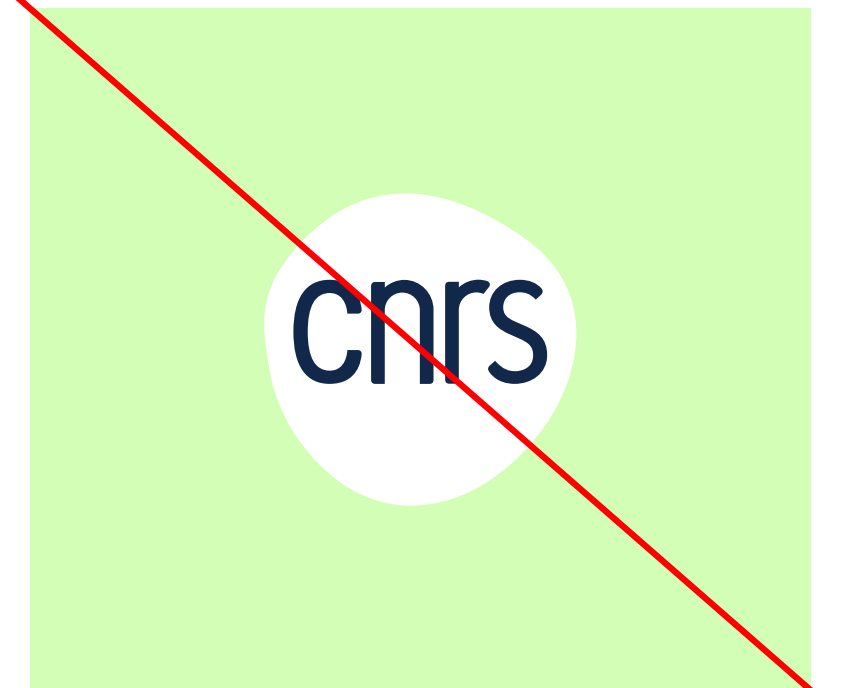
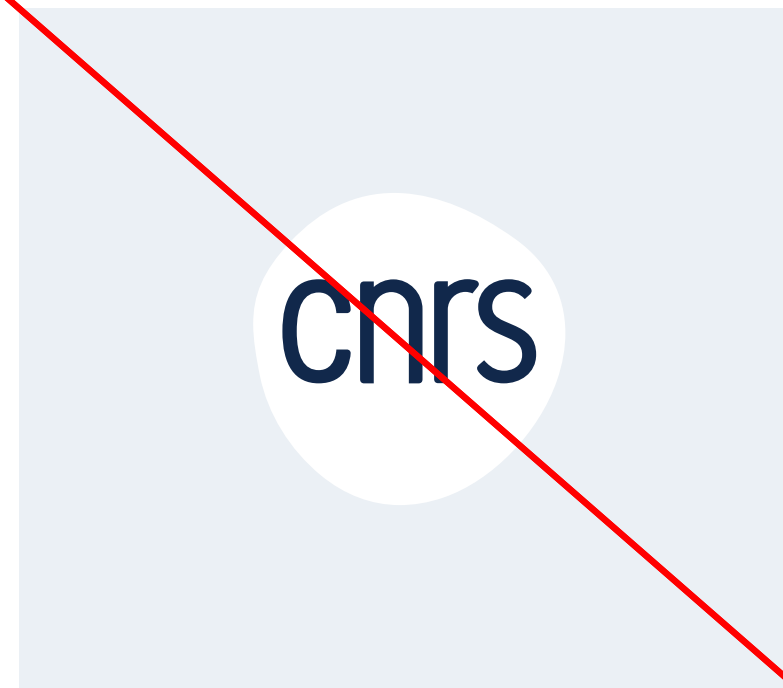
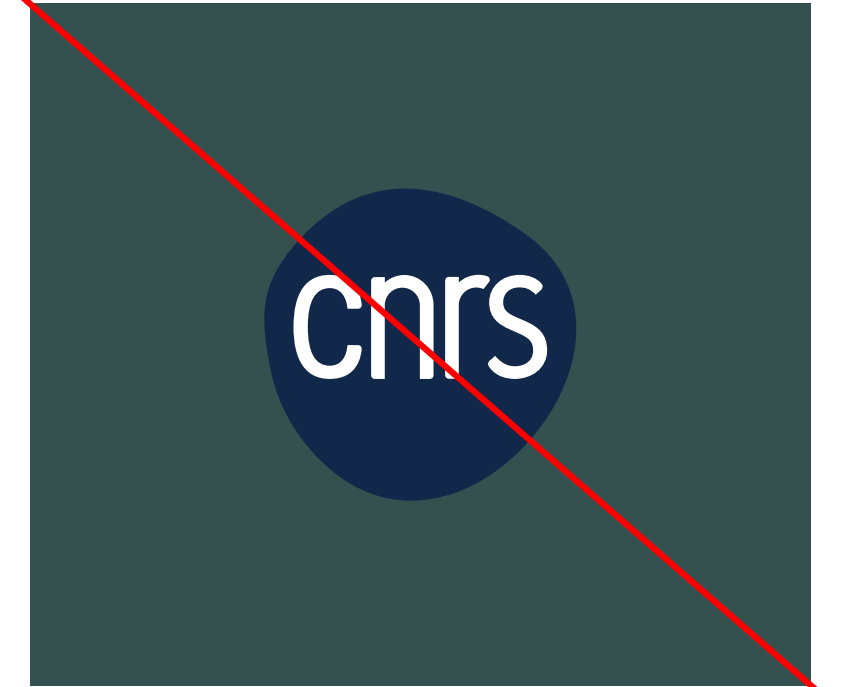
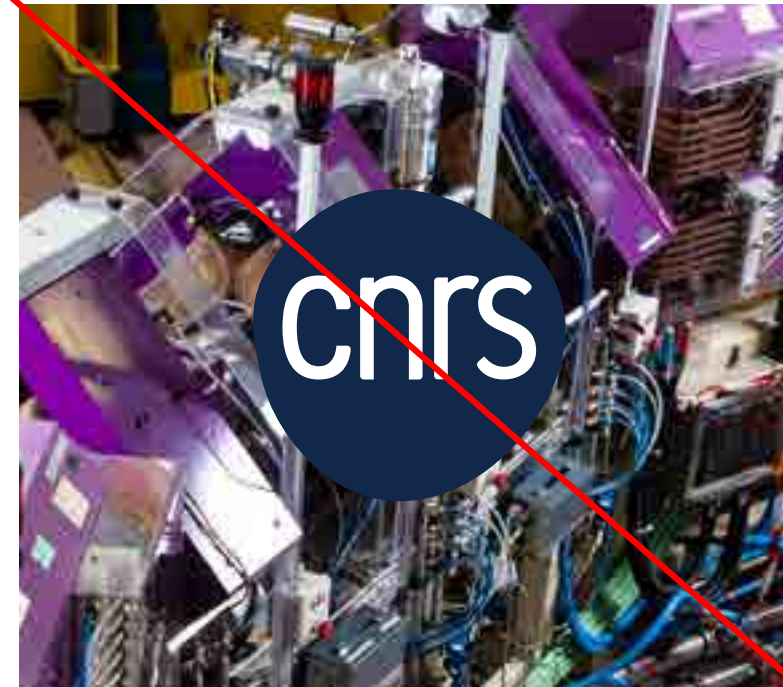
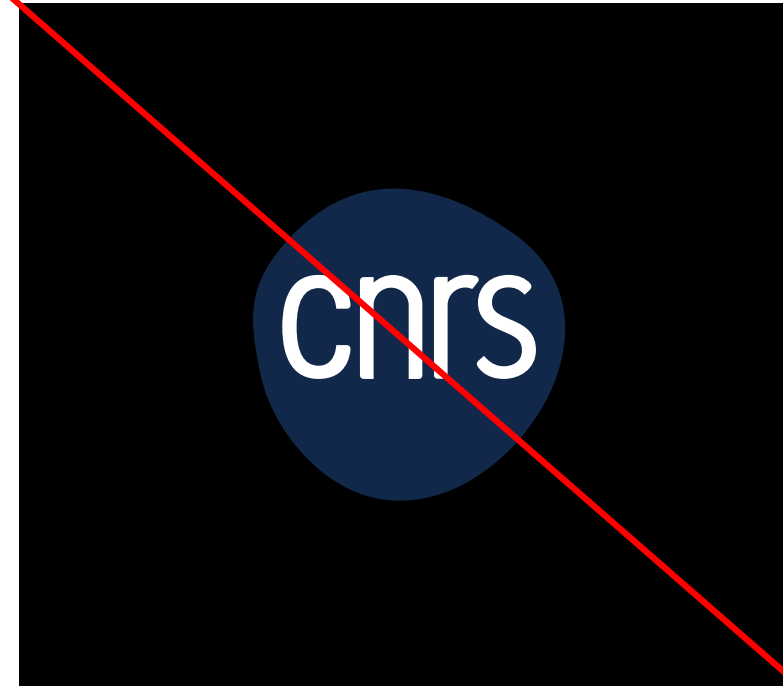
Cependant, une version en noir & blanc existe pour des besoins d'impressions très spécifiques.

Dans tous les cas, il est impératif de toujours veiller à conserver la meilleure lisibilité possible du logo.



Utilisation sur fond

Exemples d'interdits



CHARTRE GRAPHIQUE DU CNRS

Règles de co-marquage

Zone de protection

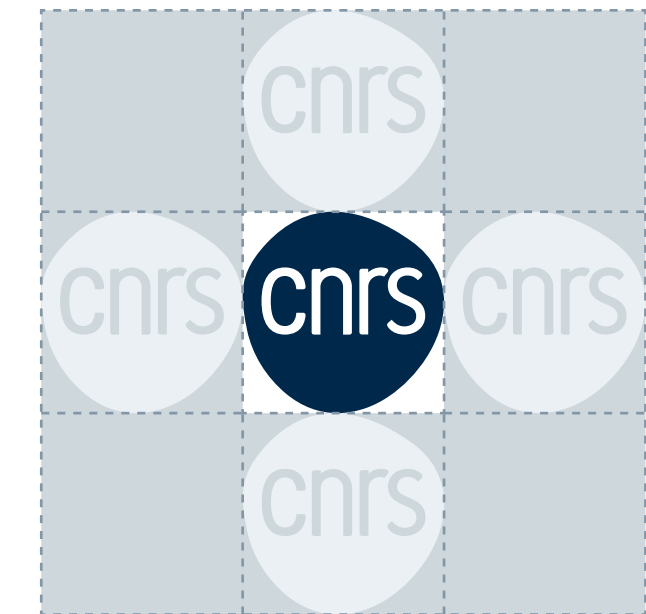
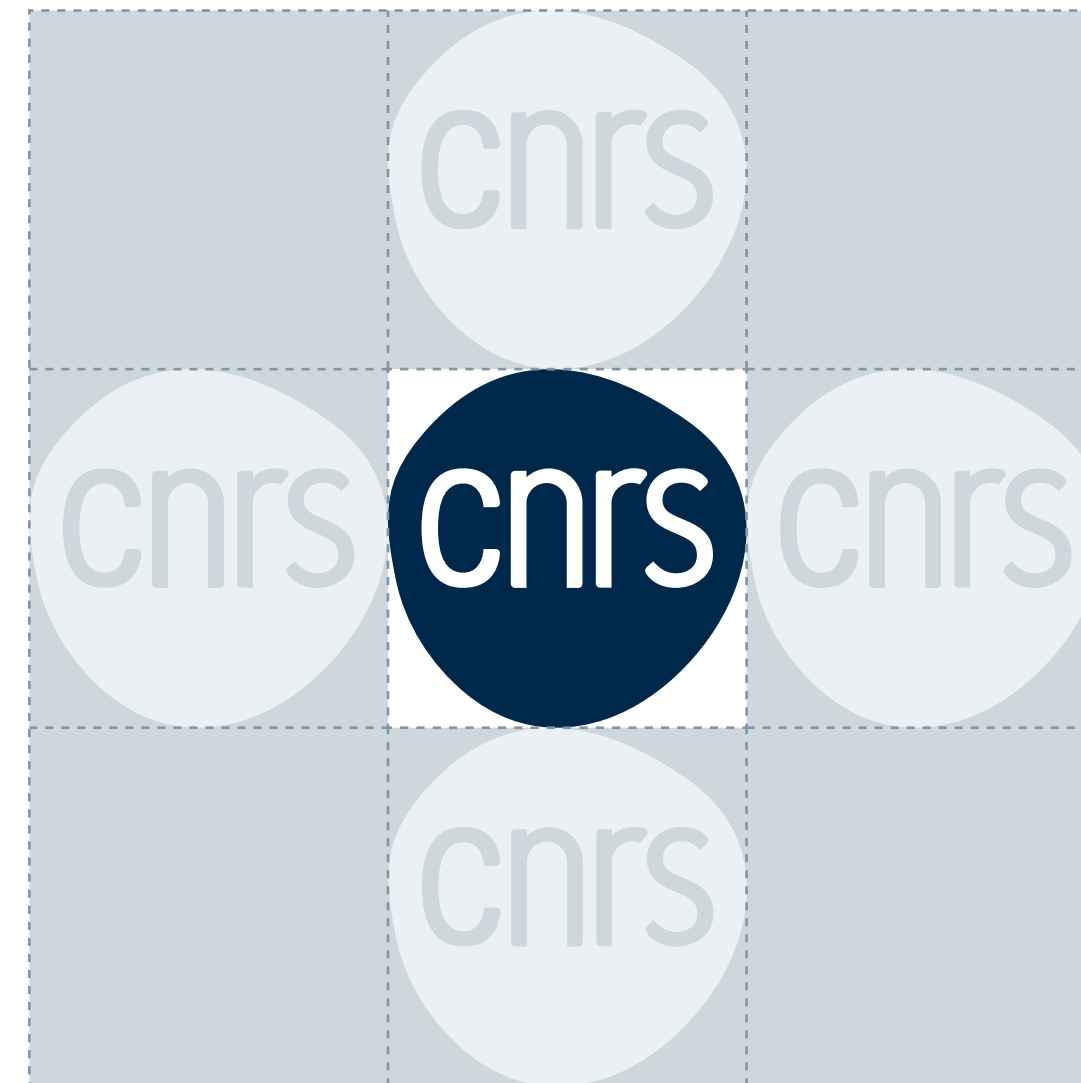
De 1 à 4 partenaires

La zone de protection correspond à la taille du logo CNRS (largeur et hauteur). Sa taille augmente proportionnellement à la taille du logo.

La zone de protection permet la mise en valeur de la marque, en lui conférant la respiration nécessaire.

Elle évite les amalgames avec d'autres entités.

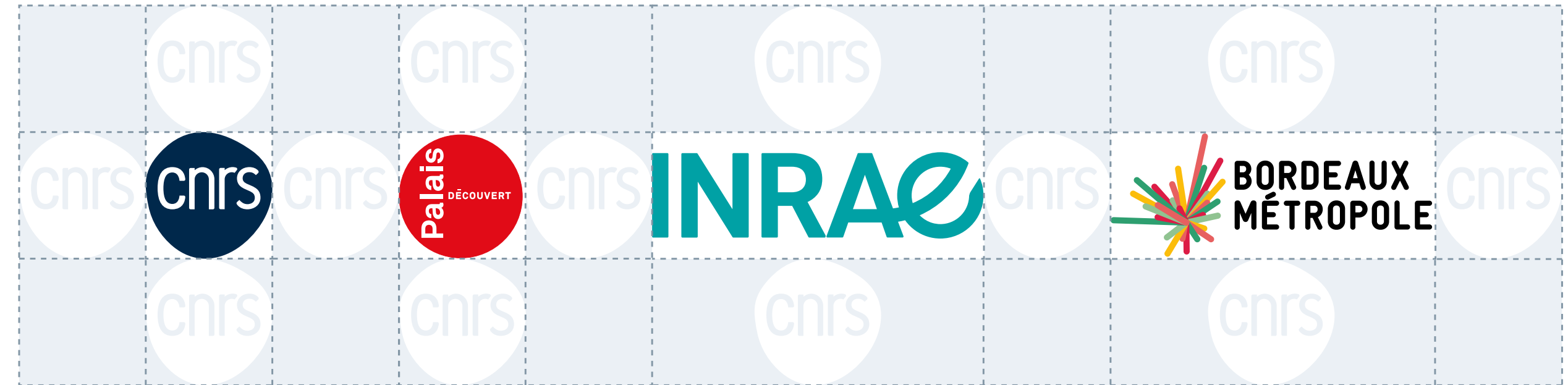
Il est donc obligatoire pour toute implantation du logo de respecter cette zone de protection.



Zone de protection

De 1 à 4 partenaires

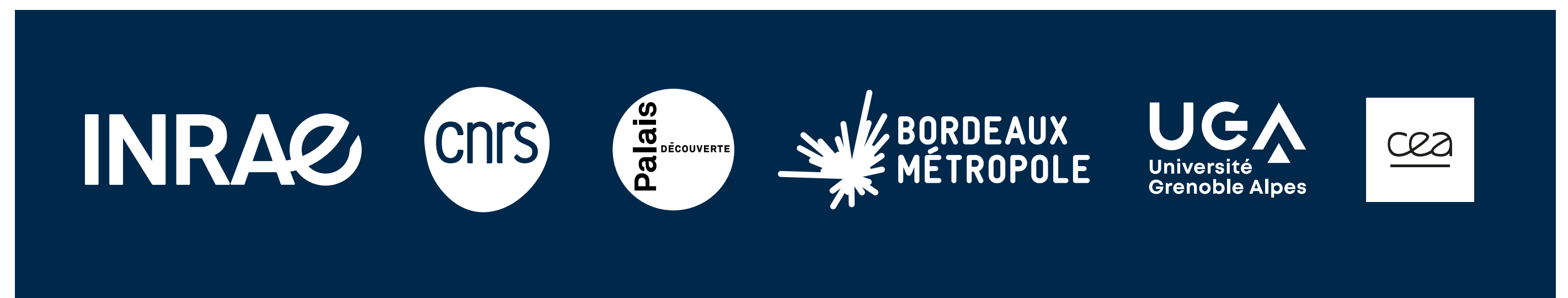
Exemples de bonnes pratiques



Zone de protection

Plus de 4 partenaires

Dans le cas où le CNRS s'exprime avec plus de 4 partenaires, et que la zone de protection équivalente à 1 logo CNRS est impossible à respecter, on peut réduire la zone de protection à ½ logo CNRS.



Placement des logos

2 règles à respecter pour bien hiérarchiser les logos :

1/ Lorsque le logo CNRS cohabite avec les logos d'autres partenaires à niveau équivalent d'implication, c'est l'ordre alphabétique qui prime.

2/ Dans les cas où le CNRS a un niveau d'implication supérieur aux autres partenaires, son logo doit apparaître en premier.





Charte graphique

UTILISATION DU LOGO CNRS — DÉCEMBRE 2023